

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
ROCHERORT

CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Mars 1947

OBJET :

Service des
Ecoles

47028

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante sept, le sept du mois
de Mars, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Ch. Maire, en session }
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 1 Mars 1947.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet,
Melle Mikorzy, MM. Péraudeau, Baudet, Conge
Prot, Boularne, Prugnaud, Cha zeau, Counil,
Grussenmeyer, Senelier, Bouchet, Domecq,
Cousinet, Savignac, Arrivé.
Absents : MM. Chollet, Ollivier, Thomas, Si-
mon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

décide que Madame Bellanger Lucienne sera nommée en
qualité d'employée auxiliaire de la ville de Royan,
à compter du 1er Janvier 1947 et assurera le service
de la cantine et le nettoyage des locaux de l'Ecole
Jules Ferry.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 23 AVR 1947

Pour le PRÉFET,

Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à **Royan**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents**

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

N'ont pas signé : MM.



Pour extrait conforme :

Le Maire,

Maurice

ARRETE DE NOMINATION

Mr Charles REGAZONI, Maire de Royan

Vu l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du
7 Mars 1947

ARRETE :

ARTICLE I - Madame BELLANGER Lucienne est chargée, en qualité d'employée auxiliaire de service de la Mairie de Royan, d'assurer la cuisine de la cantine scolaire de l'Ecole Jules Ferry et le nettoyage des locaux scolaires.

ARTICLE II - Madame Bellanger prendra son service le 1er Janvier 1947 et percevra, à partir de cette date, le traitement et les indemnités d'employée auxiliaire de service, 1er échelon.

ROYAN, le 8 Mars 1947

Le Maire,

La Rochelle, le 23 AVR 1947

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Maire